

OBJET : Approbation du compte de gestion 2013 - Budget Ville

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le Budget Ville de Châteauneuf de Gadagne

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant le compte de gestion 2013 du budget Ville,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 pour le budget Ville de Châteauneuf de Gadagne par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. L'opération non budgétaire de 392, 98 € liée à la dissolution du SYCOVIA et intégrée au résultat de clôture 2013 dans le compte de gestion 2013 sera reprise dans la délibération d'affectation du résultat.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUCORINNE, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Approbation du compte administratif 2013 – Budget Ville :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant le projet de compte administratif 2013 du Budget Ville.,
Considérant la délibération 2014-15 portant approbation du compte de gestion 2013,
Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Article un : prend acte de la présentation du compte administratif 2013 du budget Ville qui peut se résumer ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 341 986,00	3 666 003,00	6 007 989,00
Titres de recettes émis (b)	1 400 856,52	3 655 720,27	5 056 576,79
Réduction de titres (c)	1 144,53	4 302,19	5 446,72
Recettes nettes (d- b-c)	1 399 711,99	3 651 418,08	5 051 130,07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 341 986,00	3 666 003,00	6 007 989,00
Mandats émis (f)	926 098,82	3 123 597,69	4 049 696,51
Annulations de mandats (g)	13 067,64	1 195,60	14 263,24
Dépenses nettes (h=f-g)	913 031,18	3 122 402,09	4 035 433,27
RESULTAT			
Excédent (d-h)	486 680,81	529 015,99	1 015 696,80

Sections	RESULTAT 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013
Investissement	- 671 751,43		486 680,81	- 185 070,62
Fonctionnement	581 646,74	581 646,74	529 015,99	529 015,99
TOTAL	- 90 104,69	581 646,74	1 015 696,80	343 945,37

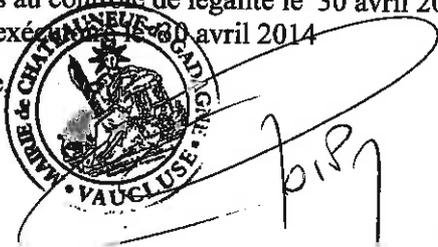
Article deux : approuve le compte administratif 2013 du budget Ville tel qu'annexé à la présente délibération et dont les résultats sont résumés à l'article un.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES

M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

DELIBERATION 2014-17

Séance du 28 AVRIL 2014

Feuillelet n° 2014-0056

OBJET : Affectation des résultats 2013 – Budget Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant les délibérations 2014-15 et 2014-16 portant approbation du compte de gestion 2013 et du compte administratif 2013,

Considérant que la section de fonctionnement dégage un excédent budgétaire de 529 015, 99 €

Considérant que le receveur a pris en charge une opération non budgétaire de 392,98 € qui figure au compte de gestion 2013 qu'il convient d'intégrer au résultat à affecter,

Considérant que le résultat à affecter est porté à 529 408,97 €,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de décider de l'affectation de ce résultat,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique : décide d'affecter le résultat comme suit :

A – Solde de fonctionnement de l'exercice 2013	529 015,99
B - Solde antérieur de fonctionnement	0,00
C- Opération non budgétaire à intégrer dans le résultat	392, 98
D - Résultat de fonctionnement à affecter (A+B+C)	529 408,97
E – Résultat d'investissement	
Besoin de financement	- 185 070,62
F -Solde des restes à réaliser	
Excédent de financement	- 30 484,00
G-Besoin de financement en investissement = E+F	- 215 554,62
Affectation de D en réserves R1068 (investissement)	529 408,97

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,




COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---00000---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Héléne, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

OBJET : Taux des taxes locales :

Il est proposé de maintenir les taux des taxes locales à leur niveau de 2013 comme suit :

	Châteauneuf de Gadagne
Taxe d'habitation	9,63 %
Taxe sur le foncier bâti	10,25 %
Taxe sur le foncier non bâti	37,05 %

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de Général des Impôts,
Considérant la notification par les services de l'Etat des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2014,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des taxes locales,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : décide de fixer pour 2014 les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation 9,63 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 10,25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 37,05 %

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS: 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

OBJET : Budget Primitif 2014 – Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant le budget proposé pour l'exercice 2014,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique : approuve, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif 2014 de la Ville. qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à : 3 408 362 €
- En section d'investissement à : 2 269 040 €

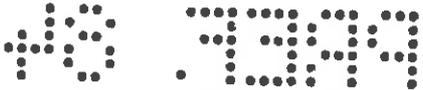
POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Héléne, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Budget Ville 2014 - Subventions aux associations :

En application des dispositions de l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte de celle du vote du budget. Il est inscrit au budget 2013 une enveloppe de 105 000 €. Il appartient au conseil de décider de la répartition de cette somme.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable dite M14,

Vu le Budget Ville 2014

Après en avoir délibéré à la majorité des présents

Les conseillers municipaux participant à l'action d'une association s'étant abstenus,

Article un : décide l'attribution les subventions annuelles de fonctionnement suivantes aux associations qui répondent à un intérêt public local :

ASSOCIATIONS	2014
AKWABA KA THEATRE	700
AMICALE DES ANCIENS ELEVES	150
AMISTANCO DE CAST EU NOU	230
AS. AVEC	250
AS. COLLECTIF PROUVENCO	50
AS. COMMERCANTS ET ARTISANS	160
AS. CULT. FRANCO NEPALAISE	460
AS. DES OEUVRES PAROISSIALES	250
AS. FRANE ADOT 84	100
AS. FSE RETINITIS PIGMENTOSA	100
AS. GADAGNE ENVIRONNEMENT	270
AS. L ATELIER DES NOUNOUS	300
AS. LA CASTELNOVENCO	400
AS. LES PIMPRENELLES	300
AS. LI BON VIVENT	600
AS. THEATRE QUARTIER LIBRE	200
AS. VALENTIN HAUY	100
ASSOCIATION « TAGADAGNE »	1000
CFA FLORENTIN MOURET	100
CHAMBRE DES METIERS	100
COMITE DES FETES	33000
CONFRERIE DES TASTES GRAPPES	160
COOP ECOLE EMENTAIRE	3300

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

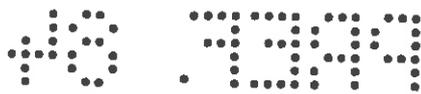
Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire





COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAOU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Budget Ville 2014 - Subventions aux associations :

COOP ECOLE MATERNELLE	3150
ORGANISME DE GESTION (St Charles)	18130
ESCOLO DE FONT SEGUGNO	400
FOYER DES ELEVES COLLEGE LE THOR	160
FOYER RURAL LAIQUE	17500
GEIST 21	100
LA CROIX ROUGE FRANCAISE	100
LA STRADA	300
LES AMIS DE LA SORGUE	460
LIGUE CONTRE LE CANCER	200
MEDIATHEQUE PEDAGOGIQUE	100
PREVENTION ROUTIERE	130
SAPEURS POMPIERS	200
SECOURS CATHOLIQUE	200
SILLAGE EDITIONS	200
SPORTING CLUG GADAGNIEN	11000
TENNIS CLUB DE CAMPBEAU	3500
THEATRE DE CAVAILLON	5580
VELO CLUB LE THOR / GADAGNE	800
TOTAL	104490

Article deux : dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014 de la Ville au compte 6574

POUR : 16 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 5

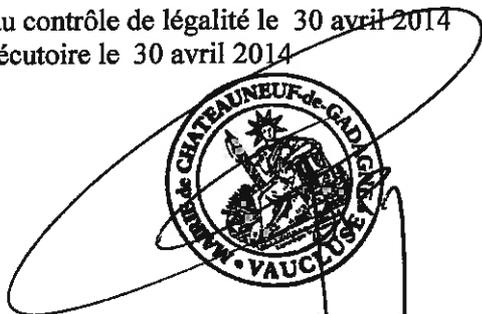
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

DELIBERATION 2014-21

Séance du 28 AVRIL 2014

Feuillet n° 2014-0066

OBJET : Approbation du compte de gestion 2013 - Budget annexe eau et assainissement

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le Budget annexe eau et assainissement.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant le compte de gestion 2013 du budget annexe eau et assainissement,

Article unique : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 pour le budget eau et assainissement par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

DELIBERATION 2014-22

Séance du 28 AVRIL 2014

Fouillet n° 2014-0068

OBJET : Approbation du compte administratif 2013 - Budget annexe eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
 Considérant le projet de compte administratif 2013 du budget annexe eau et assainissement.,
 Considérant la délibération 2014-21 portant approbation du compte de gestion 2013,
 Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Article un : prend acte de la présentation du compte administratif 2013 du budget annexe eau et assainissement qui peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 804 109,00	245 170,00	7 049 279,00
Titres de recettes émis (b)	3 284 925,44	244 780,67	3 529 706,11
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 284 925,44	244 780,67	3 529 706,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 804 109,00	245 170,00	7 049 279,00
Mandats émis (f)	3 323 916, 91	185 583,67	3 509 500,58
Annulations de mandats (g)	0,00	1 082,04	1 082,04
Dépenses nettes (h = f - g)	3 323 916, 91	184 501,63	3 508 418,54
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		60 279,04	21 287,57
(h-d) Déficit	38 991,47		

Sections	RESULTAT 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013
Investissement	111 373,62		- 38 991,47	72 382,15
Fonctionnement	57 404,43	57 404,43	60 279,04	60 279,04
TOTAL	168 778,05	57 404,43	21 287,57	132 661,19

Article deux : approuve le compte administratif 2013 du budget annexe eau et assainissement tel qu'annexé à la présente délibération et dont les résultats sont résumés à l'article un.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
 Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014
 Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
 Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,



COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

OBJET : Affectation des résultats 2013 - Budget annexé eau et assainissement :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Considérant la délibération 2014-22 portant approbation du compte administratif 2013,
Considérant que la section d'exploitation dégage un résultat de 60 279,04 €,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de décider de l'affectation de ce résultat,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique : décide d'affecter le résultat comme suit :

A - solde de fonctionnement de l'exercice	60 279,04
B - Solde antérieur	0,00
C - Résultat de fonctionnement à affecter	60 279,04
D - Résultat d'investissement	
Excédent de financement	72 382,15
E - Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	- 49 677,00
F-Excédent de financement = D+E	22 705,15
Affectation de C en réserves R1068 (investissement)	60 279,04

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---
**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

DELIBERATION 2014-24

Séance du 28 AVRIL 2014

Feuillet n° 2014-0072

OBJET : Budget Primitif 2014 - Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Considérant le transfert du service eau potable au Syndicat des Eaux Durance Ventoux au 31 décembre 2013,
Considérant le budget proposé pour l'exercice 2014 pour l'assainissement,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique : approuve, tel qu'annexé, le budget primitif 2014 assainissement qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à : 309 604 €
- En section d'investissement à : 480 651 €

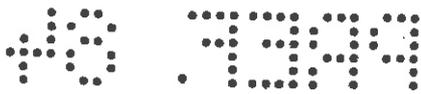
POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---
**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Commune de Châteauneuf de Gadagne

DELIBERATION 2014-25

Séance du 28 AVRIL 2014

Feuillet n° 2014-0074

OBJET : Travaux de voirie 2014 : contrat de Plan:

La commune peut solliciter l'inscription de ces travaux au titre du contrat de plan 2014. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement correspondant et d'autoriser le Maire à déposer le dossier auprès du conseil général.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les projets inscrits au budget primitif 2014 de la Ville
Considérant la possibilité de bénéficier d'une inscription au titre du contrat de plan 2014 du conseil général,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite l'inscription du programme de voirie 2014 au contrat de plan 2014.

Article deux : approuve le plan de financement correspondant :

Coût prévisionnel des travaux :	210 822 € H.T.
Conseil général (contrat de plan 2014) :	73 200 €
Autofinancement	137 622 € (+ T.V.A.= 42 164,40 €)

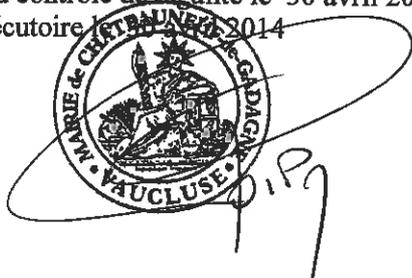
Article trois : autorise le Maire à déposer le dossier correspondant auprès du Conseil Général de Vaucluse.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

DELIBERATION 2014-26

Séance du 28 AVRIL 2014

Feuillet n° 2014-0076

OBJET : Programme de vidéo protection ; demande d'attribution du F.I.P.D.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'attribution du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la réserve parlementaire pour le programme de mise en place de caméras de vidéo protection et d'autoriser M. le Maire à déposer les dossier correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les projets inscrits au budget primitif 2014 de la Ville
Considérant le programme de mise en place d'un système de vidéo protection,
Considérant l'appel à projet 2014 pour le F.I.P.D.
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite l'attribution du F.I.P.D. et de la réserve parlementaire pour le programme de vidéo protection

Article deux : approuve le plan de financement correspondant :

Cout prévisionnel du programme	201 605 € H.T.
Maitrise d'œuvre	8 530 € H.T.
Coût total prévisionnel	210 135 € H.T.
F.I.P.D.	84 054 €
Réserve parlementaire	10 000 €
Autofinancement	116 081 € (+ TVA = 42 027 €)

Article trois : autorise le Maire à déposer les dossiers correspondants auprès des partenaires sollicités

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,



[Signature]



COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au titre des amendes de police

Des travaux ont été réalisés pour améliorer la sécurité sur l'ancienne RN 100 (route du Thor). Pour ce projet, une demande avait été réalisée pour l'attribution d'une aide au titre des amendes de police. Celle-ci n'a pas été accordée en 2013 mais pourrait bénéficier à la commune en 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la possibilité de bénéficier d'une aide au titre des amendes de police pour des travaux qui visent à améliorer la sécurité des usagers,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite l'attribution d'une aide au titre des amendes de police pour les travaux sur l'ancienne RN100

Article deux : approuve le plan de financement suivant:

Coût prévisionnel des travaux :	36 905 € H.T.
Subvention (amendes de police) :	17 500 €
Autofinancement :	19 405 €

Article trois : autorise le Maire à déposer le dossier correspondant auprès du conseil général.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,



[Handwritten signature]



COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

DELIBERATION 2014-28

Séance du 28 AVRIL 2014

Feuillet n° 2014-0080

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour des avancements de grade. Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit, dans le cadre d'avancements de grade correspondants aux besoins de la collectivité et aux postes occupés par les agents concernés :

Création de :

1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

1 poste de chef de police municipale principal 1^{ère} classe à temps complet

Les postes précédemment occupés par les agents figureront comme non pourvus sur le tableau des effectifs et seront supprimés après avis du comité technique paritaire. Aucun nouvel emploi n'est créé

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : approuve la création des postes suivants :

1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

1 poste de chef de police municipale principal 1^{ère} classe à temps complet

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---00000---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUCOR Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

DELIBERATION 2014-29

Séance du 28 AVRIL 2014

Feuillet n° 2014-0082

OBJET : Indemnités Maire-Adjoint, conseillers municipaux

Le conseil municipal peut décider de l'attribution d'une indemnité à un conseiller municipal dans le respect de l'enveloppe maximale attribuable au Maire et aux adjoints.

La délibération du 30 mars 2014 avait fixé l'attribution au Maire et Adjoint de leurs indemnités de fonction, l'enveloppe globale maximale étant de 5 398,07 € / mois. Il est proposé d'attribuer une indemnité à trois conseillers municipaux qui bénéficieront d'une délégation de fonction dans le respect du plafond de 5 398,07€. En conséquence, il est proposé de diminuer les indemnités attribuées au Maire et au Adjoint afin de permettre le versement d'une indemnité de fonction à ces trois conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 21123-24-1 et R 2123-23,

Vu la délibération 2014-11 fixant le nombre d'adjoints à six,

Considérant que la commune appartient à la strate démographique suivante : 1000 -3499 habitants,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : le montant des indemnités du Maire, des Adjoint et des trois conseillers municipaux est fixé aux taux suivants :

Maire :	29,60 % de l'indice brut 1015
1er Adjoint :	13,82 % de l'indice brut 1015
2ème Adjoint :	13,82 % de l'indice brut 1015
3ème Adjoint :	13,82 % de l'indice brut 1015
4ème Adjoint :	13,82 % de l'indice brut 1015
5ème Adjoint :	13,82 % de l'indice brut 1015
6ème Adjoint :	13,82 % de l'indice brut 1015
Conseiller municipal : Alphonse CANGELOSI :	11,05 % de l'indice brut 1015
Conseiller municipal : Claude GERMAIN :	9,21 % de l'indice brut 1015
Conseiller municipal : Liliane CHAMBARLHAC :	9,21 % de l'indice brut 1015

Article deux : adopte le tableau annexé à la présente délibération récapitulant le montant des indemnités du Maire et des Adjoint au Maire.

Article trois : dit que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Article quatre: les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Annexe à la délibération 2014-29 :

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES
AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

Indemnité maximale du Maire + total des indemnités maximales des Adjointes = 5398,07 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du maire	Taux de l'indemnité	Montant de l'indemnité brute
M. Pierre MOLLAND	29,6% de l'indice 1015	1 125,24 €

B. Adjointes au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

Bénéficiaires	Taux de l'indemnité	Montant de l'indemnité brute
1er adjoint : M. ETIENNE KLEIN	13,82 % de l'indice 1015	525,36 €
2° adjoint : MME VALERIE AUBERT	13,82 % de l'indice 1015	525,36 €
3° adjoint : M. MICHEL PELISSIER	13,82 % de l'indice 1015	525,36 €
4° adjoint : MME CORINNE SUAU	13,82 % de l'indice 1015	525,36 €
5° adjoint : M. JEAN-MICHEL CAZES	13,82 % de l'indice 1015	525,36 €
6° adjoint : MME MARIELLE FABRE	13,82 % de l'indice 1015	525,36 €

C. Conseillers municipaux :

Bénéficiaires	Taux de l'indemnité	Montant de l'indemnité brute
M. Alphonse CANGELOSI	11,05 % de l'indice 1015	420,06 €
M. Claude GERMAIN	9,21 % de l'indice 1015	350,12 €
Mme Liliane CHAMBARLHAC	9,21 % de l'indice 1015	350,12 €

C. MONTANT TOTAL ALLOUE :

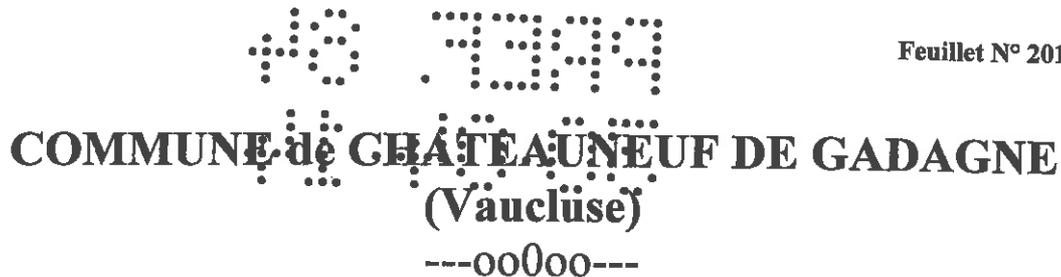
Indemnité du maire + total des indemnités maximales des Adjointes + total des indemnités des conseillers municipaux = 5397,71 €

Fait à Châteauneuf de Gadagne le 28 avril 2014

Le Maire,

Pierre MOLLAND





COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 AVRIL 2014.

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

DELIBERATION 2014-30

Séance du 28 AVRIL 2014

Feuillet n° 2014-0086

OBJET : Détermination du nombre de membres au conseil d'administration du C.C.A.S.

L'article R123-1 du code de l'action sociale et de la famille dispose que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6. Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de membres comme suit :

Quatre membres élus en son sein

Quatre membres nommés par le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 123-6 et R. 123-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-33,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

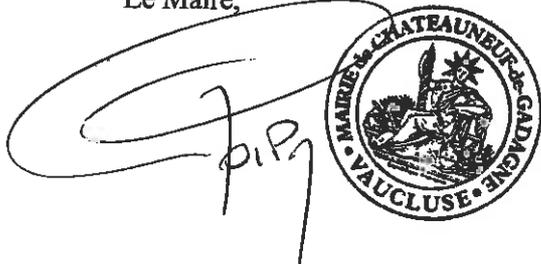
Article unique : fixe paritairement le nombre des membres nommés et le nombre des membres élus du Conseil d'administration du C.C.A.S. à 4.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Election des membres du C.C.A.S.

L'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles dispose que « Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. »

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres du C.C.A.S. conformément à cet article.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 123-6 et R. 123-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-33,

Considérant l'appel à candidatures et les candidatures déposées,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : procède à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste (=nombre de suffrages-(nombre de sièges obtenus*quotient électoral)) des 4 représentants du Conseil municipal

Sont candidats : Liste « expérience et dynamisme pour un avenir serein »

C. SUAU

L. CHAMBARLHAC

M. VAUTRIN

A. HUGUES

Sont candidats : Liste « tous unis pour un nouveau souffle »

- NEANT

Sont candidats : liste « Ensemble, pour le renouveau de Châteauneuf de Gadagne »

-NEANT

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014.

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Héléne, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Election des membres du C.C.A.S.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 5,25

Désignation des listes	Nombre de voix obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
« expérience et dynamisme pour un avenir serein »	21	4	0
« tous unis pour un nouveau souffle »	0	0	0
« Ensemble, pour le renouveau de Châteauneuf de Gadagne »	0	0	0

Article deux : sont élus membres du conseil d'administration du C.C.A.S. :

CORINNE SUAU
LILIANE CHAMBARLHAC
MARTINE VAUTRIN
ADELINE HUGUES

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUCORINNE Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Modalités d'élection de la commission de délégation de service public

Conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la procédure de délégation de service public nécessite l'intervention d'une commission élue par le conseil municipal dite « commission de délégation de service public », pour procéder à :

- l'ouverture des plis contenant les candidatures,
- l'établissement de la liste des candidats admis à remettre une offre,
- l'ouverture des plis contenant les offres,
- la remise d'un avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation

L'article L. 1411-5 du CGCT fixe la composition de cette commission, à savoir pour la commune de Châteauneuf de Gadagne :

le Maire ou son représentant, 3 membres titulaires élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste au sein du conseil municipal, 3 membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

S'agissant des commissions de délégation de service public, l'article D.1411-4 du CGCT dispose que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Enfin, l'article D.1411-5 du CGCT impose que, **préalablement à cette élection, « l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1, L.1411-5 et D.1411-5 ;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de la commission de délégation de service public,
Considérant que l'article D.1411-5 du CGCT impose que, préalablement à cette élection, « l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes » des candidats susceptibles de composer la commission de délégation de service public,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : décide de déterminer les conditions de dépôt des listes des candidats susceptibles de composer la commission de délégation de service public de la façon suivante :

- il sera procédé à l'élection des membres de la commission, lors de la séance du conseil municipal du lundi 2 juin 2014
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de la mairie jusqu'au lundi 2 juin 2014 avant 16 h 30
- Les listes pourront être déposées par voie dématérialisée ou sous format papier.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE CHATEAUNEUF DE GADAGNE' and 'VAUCLUSE' at the bottom.



COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Composition et fonctionnement de la commission de concession d'aménagement

Depuis la loi n°2005 -809 du 20 juillet 2005 relative à la concession d'aménagement et le décret n°2006-959 du 31 juillet 2006, modifié par le décret n°2009-889 du 22 juillet 2009, la procédure d'attribution de la concession d'aménagement, s'effectue après une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, et après avis d'une commission spécialement créée à cet effet.

Le rôle de la commission peut varier selon que sa saisine est librement choisie parmi les modalités d'une procédure adaptée, en dessous de seuils, ou qu'elle intervient dans le cadre impératif des procédures communautaires de concessions ou de marchés.

Dans le silence des textes légaux et réglementaires sur le nombre de membres siégeant à ce type de commission, il est proposé de le fixer à 5 titulaires et 5 suppléants.

Enfin il est proposé au conseil municipal d'approuver les règles de fonctionnement de la commission afin d'en garantir le bon fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu les articles R.300-4 à 11 du code de l'urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de mettre en place la commission de concession d'aménagement et d'en définir la composition et le fonctionnement

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : approuve la composition et le règlement de la commission de concession d'aménagement comme suit :

1/Etendue de la compétence de la commission

La commission sera compétente pour toutes les concessions d'aménagement qui interviendraient durant le présent mandat

Son rôle est défini par l'article R 300-9 du Code de l'Urbanisme quand la procédure en cours relève d'une procédure communautaire de concession. Quand la procédure de passation des concessions d'aménagement est soumise au droit communautaire des marchés ce sont les dispositions applicables aux contrats de partenariat qui s'appliquent. Ainsi, aux termes du second alinéa de l'article L. 1414-6 du code général des collectivités territoriales, la commission « dresse la liste des entreprises et groupements d'entreprises ayant soumissionné et qui sont admis à participer au dialogue défini à l'article L. 1414-7 ou L. 1414-8-1. Dans cette procédure, la commission n'intervient que pour sélectionner les candidats qui participeront au dialogue. Dans le cas d'une procédure adaptée (produits inférieurs aux seuils mentionnés pour les marchés de travaux à l'article 40 IV 2^{ème} du code des marchés publics), la commission sera saisie pour avis sur les offres reçues préalablement à l'engagement de négociations avec les candidats et sur le choix du concessionnaire

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,



[Handwritten signature]



COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---
COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Composition et fonctionnement de la commission de concession d'aménagement

2/ Composition de la commission :

Elle est composée de droit du Maire et de 5 membres élus du Conseil Municipal titulaires, et 5 membres suppléants élus du Conseil Municipal. Les membres suppléants ont les mêmes pouvoirs que les titulaires qu'ils remplacent.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants pourvoir. En cas d'égalité de moyenne, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés

3/ Fonctionnement de la commission

- Elle est convoquée par le Maire, Président de droit.
- L'envoi des convocations, au moins cinq jours francs avant la date prévue de la réunion, peut se faire par tout moyen, y compris par courrier électronique.
- Elle est composée de droit du Maire et de 5 membres élus du Conseil Municipal titulaires, et 5 membres suppléants élus du Conseil Municipal. Les membres suppléants ont les mêmes pouvoirs que les titulaires qu'ils remplacent.
- Le Président de la commission a voix prépondérante en cas de partage des voix.
- La commission ne peut délibérer en présence d'une personne ayant un intérêt personnel à l'affaire en discussion ; tout membre se retrouvant dans cette position doit signaler son incompatibilité au plus tard au moment de la réception de sa convocation.
- La stricte confidentialité est applicable à l'ensemble des travaux de la Commission. Elle inclut l'ensemble des documents préparés et les débats intervenus en amont de la Commission mais aussi pendant et après sa séance. Elle doit être observée par tous les membres et participants à la Commission.
- Le *quorum* est atteint et la séance pourra être ouverte lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents ; lorsque le *quorum* n'est pas atteint, la commission se prononce valablement sans condition de *quorum*, après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour.
- Peut être requise la présence d'un cabinet d'études ou des services municipaux à une réunion de la commission, pour présenter un rapport d'analyse des propositions des candidats.
- Les avis de la commission sont consignés dans un procès-verbal de séance.
- Une fois que le traité de concession est signé, les procès-verbaux deviennent des documents administratifs communicables à toute personne qui en ferait la demande. Ce droit d'accès est néanmoins protégé par le secret industriel et commercial.

POUR : 21 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---
**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

OBJET : Elections des membres de la commission de concession d'aménagement.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la commission à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 300-9 et l'article R 300-11-2 qui renvoie expressément à l'article R 300-9 pour la composition de la commission des concession soumises au droit communautaire des marchés,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014-33 qui détermine la composition, le rôle et le fonctionnement de la commission de concession d'aménagement,

Considérant l'appel à candidatures et les candidatures déposées,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : procède à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission.

Membre titulaires

Sont candidats : Liste « expérience et dynamisme pour un avenir serein »

M. FABRE
A. HUGUES
P. GEREN
M. PELISSIER
J.M. CAZES

Sont candidats : Liste « tous unis pour un nouveau souffle »

NEANT

Sont candidats : liste « Ensemble, pour le renouveau de Châteauneuf de Gadagne »

NEANT

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Seance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Elections des membres de la commission de concession d'aménagement.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 4,2

Désignation des listes	Nombre de voix obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne
« expérience et dynamisme pour un avenir serein »	21	5	0
« tous unis pour un nouveau souffle »	0	0	0
« Ensemble, pour le renouveau de Châteauneuf de Gadagne »	0	0	0

Membres suppléants :

Sont candidats : Liste « expérience et dynamisme pour un avenir serein » :

E. KLEIN
S. POYNARD
A. BARTOLO
T. MAUSSAN
S. LUCIANI

Sont candidats : Liste « tous unis pour un nouveau souffle »

NEANT

Sont candidats : liste « Ensemble, pour le renouveau de Châteauneuf de Gadagne »

NEANT

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 4,2

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,




COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---00000---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Elections des membres de la commission de concession d'aménagement.

Désignation des listes	Nombre de voix obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne
« expérience et dynamisme pour un avenir serein »	21	5	0
« tous unis pour un nouveau souffle »	0	0	0
« Ensemble, pour le renouveau de Châteauneuf de Gadagne »	0	0	0

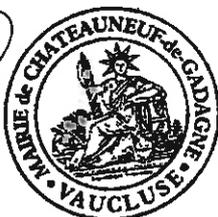
Article deux : proclame élus les membres de la commission concession d'aménagement. :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. FABRE	E. KLEIN
A. HUGUES	S. POYNARD
P. GEREN	A. BARTOLO
M. PELISSIER	T. MAUSSAN
J.M. CAZES	S. LUCIANI

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,




COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La commission doit être composée du Maire ou de son représentant, président de droit, et de **trois membres titulaires** du conseil municipal élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'**élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires**. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Considérant l'appel à candidature et les candidatures déposées,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : procède à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Membre titulaires

Sont candidats : Liste « expérience et dynamisme pour un avenir serein »

M. PELISSIER
P. GEREN
A. HUGUES

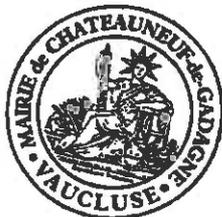
Sont candidats : Liste « tous unis pour un nouveau souffle »
-NEANT

Sont candidats : liste « Ensemble, pour le renouveau de Châteauneuf de Gadagne »
-NEANT

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,



COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Héléne, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014.

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 7

Désignation des listes	Nombre de voix obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
« expérience et dynamisme pour un avenir serein »	21	7	0
« tous unis pour un nouveau souffle »	0	0	0
« Ensemble, pour le renouveau de Châteauneuf de Gadagne »	0	0	0

Membres suppléants :

Sont candidats : Liste « expérience et dynamisme pour un avenir serein » :

E. KLEIN
C. SUAU
M. FABRE

Sont candidats : Liste « tous unis pour un nouveau souffle »

-NEANT

Sont candidats : liste « Ensemble, pour le renouveau de Châteauneuf de Gadagne »

-NEANT

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 7

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,




COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 7

Désignation des listes	Nombre de voix obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
« expérience et dynamisme pour un avenir serein »	21	7	0
« tous unis pour un nouveau souffle »	0	0	0
« Ensemble, pour le renouveau de Châteauneuf de Gadagne »	0	0	0

Article deux : proclame élus les membres de la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. PELISSIER	E. KLEIN
P. GEREN	C. SUAU
A. HUGUES	M. FABRE

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,




COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAOU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Election des délégués au Syndicat d'Electrification

Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin secret à la majorité absolue.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat d'Electrification,

Considérant que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat d'Electrification,

Considérant l'appel à candidatures et les candidatures déposées,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : procède à l'élection, au scrutin secret à la majorité absolue d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat d'électrification :

Délégué titulaire :

Sont candidats :

P. MOLLAND

Nombre de bulletins : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 21

Ont obtenu :

P. MOLLAND : 21 voix

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,



[Handwritten signature]



COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---00000---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Commune de Châteauneuf de Gadagne

DELIBERATION 2014-36 (seconde partie)

Feuillet n° 2014-0112

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Election des délégués au Syndicat d'Electrification

Délégué suppléant :

Sont candidats :

M. PELISSIER

Nombre de bulletins : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 21

Ont obtenu :

M. PELISSIER : 21 voix

Article deux : proclame désignés comme délégués au Syndicat d'électrification

Délégué titulaire : **P. MOLLAND**

Délégué suppléant : **M. PELISSIER**

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,



[Handwritten signature]



COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

OBJET : Election des délégués au Syndicat Durance Ventoux

Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de deux délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Durance Ventoux,
Considérant que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Durance Ventoux,
Considérant l'appel à candidature et les candidatures déposées,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : procède à l'élection, au scrutin secret à la majorité absolue des deux délégués au Syndicat Durance Ventoux :

• **Election du 1^{er} délégué : sont candidats**

-P. MOLLAND
-N. JAULENT

Nombre de bulletins : 23
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Ont obtenu :
P. MOLLAND : 21 voix
N. JAULENT : 2 voix

• **Election du second délégué : sont candidats**

-P. GEREN
-L. TRIVES

Nombre de bulletins : 23
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Ont obtenu :
P.GEREN : 21 voix
L. TRIVES : 2 voix

Article deux : proclame désignés comme délégués au Syndicat Durance Ventoux :

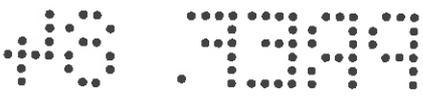
-P. MOLLAND
-P. GEREN

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Héléne, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

OBJET : Election des délégués au Syndicat pour le transport scolaire

Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de deux délégués (un titulaire et un suppléant) au scrutin secret à la majorité absolue.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat pour le transport scolaire,
Considérant que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat pour le transport scolaire,
Considérant l'appel à candidature et les candidatures déposées,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : procède à l'élection, au scrutin secret à la majorité absolue des deux délégués au Syndicat pour le transport scolaire :

- **Election du délégué titulaire : sont candidats**

C. SUAUAU

Nombre de bulletins : 23
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 21
Ont obtenu :
C. SUAUAU : 21 voix

- **Election du délégué suppléant : sont candidats**

L. CHAMBARLHAC

Nombre de bulletins : 23
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 21
Ont obtenu :
L. CHAMBARLHAC : 21 voix

Article deux : proclame désignés comme délégués au Syndicat pour le transport scolaire

- Titulaire : C. SUAUAU
- Suppléant : L. CHAMBARLHAC

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance



Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Désignation d'un représentant aux conseils d'école

Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation d'un représentant aux conseils d'écoles

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu l'article D 411-1 du Code de l'Education

Considérant le renouvellement du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant aux conseils d'école,

Considérant l'appel à candidature et les candidatures déposées,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique :

Ont obtenu :

Pour l'école élémentaire :

N. JAULENT : 2 voix

E. KLEIN : 21 voix

Pour l'école maternelle :

L. TRIVES : 2 voix

A. BAROLO : 21 voix

Article deux : sont désignés comme représentants du conseil municipal aux conseils d'écoles :

- Pour l'élémentaire : M. E. KLEIN

- Pour la maternelle : MME A. BAROLO

Chacun des représentants pour remplacer l'autre en cas d'empêchement

Pour extrait conforme

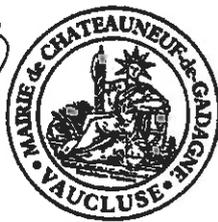
Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance


 Séance du 28 AVRIL 2014
OBJET : Constitution de la commission communale des impôts directs :

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs composée de neuf membres, savoir : le Maire, Président, et huit commissaires.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants parmi lesquels seront désignés, par le Directeur Départemental des Finances Publiques, les membres de la commission communale des impôts directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : dresse la liste de présentation suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LACROUX Daniel	REBOUL Christian
FERRAGUT Marie-Noëlle	LEVET Eliane
PROVENCAL Colette	BRANDON Jacques
MIGNON Paul	GEREN Pierre
LECARLUER Jacques	LANTIN Guy
SAUTEYRON Gérald	FINA Richard
CAPELLI Régine	MARIOTTE Daniel
ROLLAND Eliane	BIER Alain
COURBET Thierry	REBOUL Guy
VEILLON Pierre	VAUTRIN William
ARNAUD Alain	SCELLIER Jacques
POYNARD Jean-Paul	RAMOINO Alain
CHASSILLAN Simon	POULAIN Jacques
FABRIS Angelo	GEREN Philippe
BOSC Robert	LAFOURNERE Sandrine
REVOL Henri (extérieur)	FAURE Jacques (extérieur)

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,






COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---
COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Acquisition d'un terrain.

La SAFER est propriétaire d'une parcelle agricole non bâtie d'une surface de 3920 m2 cadastrée AH 88 située au lieu-dit « les Magues Nord ». Il est proposé à la Commune de s'en porter acquéreur au prix de 7800 € soit 1,98 €/m2. Cette parcelle serait ensuite mise en fermage. Cette acquisition s'inscrit dans la logique de la politique communale dont l'objectif est de ne pas voir l'espace agricole occupé à des fins qui ne soient pas liées à une exploitation agricole.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la vente par la SAFER de la parcelle cadastrée n° AH 88 au prix de 7800 €
Considérant l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur de ce terrain qui restera à vocation agricole,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée n ° AH 88 au prix de 7800 €.

Article deux : autorise Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 30 avril 2014
Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014
Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---00000---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance

Séance du 28 AVRIL 2014

OBJET : Demande de classement en régime urbain d'électrification

La distribution d'électricité est soumise à deux régimes distincts : un régime dit urbain et un régime d'électrification rurale.

Dans le cadre du régime rural, les autorités concédantes, à savoir les communes ou leurs établissements publics de coopération (syndicats intercommunaux d'électrification), assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux en basse tension, c'est-à-dire, de travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique. Ces travaux sont alors financés par les collectivités. Dans tous les cas (régime urbain ou rural) le renouvellement des réseaux est à la charge du concessionnaire.

En régime urbain, c'est le distributeur (ERDF) qui assure la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux et qui finance la construction, l'entretien et le renouvellement des ouvrages nécessaires à l'exploitation du service public qui lui est confié par la collectivité et le Syndicat.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le classement de la commune en « régime urbain d'électrification » et d'autoriser M. le Maire à en faire la demande auprès du Préfet.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire du 22 avril 1971 du Ministre de l'Agriculture et du Ministre du Développement Industriel et Scientifique,

Considérant que la Commune est membre du Syndicat d'électrification,

Considérant l'intérêt pour la commune de passer en régime urbain d'électrification,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve le principe du classement de la commune en régime urbain d'électrification

Article deux : autorise M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour ce dossier.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 30 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2014

Certifié exécutoire le 30 avril 2014

Le Maire,





---oo0oo---

COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Assistaient à la séance :

M. AIMADIEU Franck, Melle AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, Mme LUCIANI-BEAUMONT Sandrine, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés et procurations :

M. GEREN Philippe a donné procuration à Jean-Michel CAZES
M. TRIVES Laurent a donné procuration à Nadine JAULENT

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. Franck AIMADIEU a été désigné comme secrétaire de séance